



**Ville de Braine-le-Comte**

Grand Place, 39  
7090 Braine-le-Comte  
info@7090.be  
067/551.400

**Service Urbanisme**

Votre Contact :  
Audran Detry  
urbanisme@7090.be  
067/551.450

Mes VANPEE & DE ROUBAIX

Notaires associés  
Faubourg de Charleroi, 4  
1400 Nivelles

Braine-le-Comte, le 1 février 2024

**Objet : Renseignements urbanistiques (art. D.IV.99 et 100/art. R.IV.105-1)  
Rue du Mont de l'Escaille 13 à 7090 Ronquières  
Bien cadastré Ronquières (4) section C n° 43B3**

Chers Maîtres,

En réponse à votre demande de renseignements urbanistiques réceptionnée en date du 21/09/2023 relative à un bien sis Rue du Mont de l'Escaille 13 à 7090 Ronquières, cadastré Ronquières (4) section C n° 43B3 et [REDACTED] nous avons l'honneur de vous adresser ci-après les informations dont nous disposons.

Le bien est situé en zone d'habitat à caractère rural au plan de secteur de LA LOUVIERE-SOIGNIES approuvé par l'A.E.R.W. du 09.07.1987 et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité.

Le bien est situé en Sous-zone d'habitat rural au schéma de développement communal entré en vigueur en date du 26.01.2013.

Le bien se situe dans le périmètre d'un permis d'urbanisation (réf.: 10.351/24L) de 5 lots octroyé le 03.07.1991. Il en constitue le lot n°5.

Le bien n'est, à notre connaissance, pas concerné par des mesures d'expropriation.

Le bien n'est pas soumis à un droit de préemption à notre connaissance (ni au sens de l'art D.VI.17 §1er du CoDT, ni au sens de l'art. D.358 du Code wallon de l'Agriculture qui attribue un droit de préemption à la Région wallonne lors de la vente

des biens se trouvant dans les zones où un aménagement foncier rural est en cours, dans les zones désignées par le Gouvernement comme étant susceptibles d'un aménagement foncier ou dans les zones expressément désignées par le Gouvernement pour une durée qu'il détermine).

Le bien n'est pas classé (art. 196 du Code wallon du Patrimoine).

A notre connaissance, aucune donnée concernant ce bien n'est inscrite dans la banque de données de l'état des sols (BDES) (Décret relatif à la gestion et à l'assainissement des sols du 01.03.2018, M.B. 22.03.2018) (seul un extrait conforme délivré par l'Administration, via la BDES, conformément au Décret sols du 1er mars 2018 permettra de respecter les obligations prescrites par l'article 31 de ce décret et celles définies à l'article D67 §3 du Livre 1er du Code de l'Environnement (nouvellement modifié par l'article 91 du Décret sols).

Le bien est repris en Zone d'assainissement collectif au PASH (Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique).

#### **Permis :**

Un permis d'urbanisme (réf. communale : 287\_ROM) pour la construction d'une habitation unifamiliale a été octroyé le 07.11.1994.

Pour les permis d'exploitation ou d'environnement, contacter le service environnement – tél. 067/55.14.70 – e-mail : [environnement@7090.be](mailto:environnement@7090.be).

#### **Infractions :**

Pas de procès-verbal de constat d'infraction urbanistique dressé à notre connaissance (concernant la réalisation d'actes et travaux constitutifs d'une infraction en vertu de l'art D.VII.1, §1er, 1° à 7° du CoDT).

Pour les infractions environnementales, contacter le service environnement – tél. 067/55.14.70 – e-mail : [environnement@7090.be](mailto:environnement@7090.be).

#### **Logement – salubrité :**

Pour toutes questions relatives à la salubrité et à la conformité des logements, contacter Mr Busieaux Ludovic, conseiller en logement de la Ville – tél : 067/55.14.59 – e-mail : [ludovic.busieaux@7090.be](mailto:ludovic.busieaux@7090.be)

#### **Équipement de la voirie :**

Concernant l'équipement en eau : contacter la SWDE, succursale Senne-Dyle-Gette – Esplanade René Magritte N°20 à 6010 COUILLET – tél : 087/87 87 87 – fax : 071 27 68 41.

Concernant l'équipement en électricité et en gaz : contacter ORES – Avenue Jean Monnet N°2 à 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE – tél : 078/15 78 01.

Concernant l'équipement en télédistribution : contacter VOO – Rue Clément Ader N°12 à 6041 GOSSELIES – tél : 078/50 50 50.

Nous vous rappelons qu'il n'existe aucune possibilité d'effectuer sur le bien aucun des travaux et actes visés à l'article DIV4, à défaut d'avoir obtenu un permis d'urbanisme ; qu'il existe des règles relatives à la péremption des permis et que l'existence d'un certificat d'urbanisme ne dispense pas de demander et d'obtenir le permis requis.

Les présents renseignements ne donnent aucune garantie quant à l'existence légale des constructions/installations présentes sur ledit bien. La situation des bâtiments sur un plan cadastral ne signifie en aucun cas que les constructions sont régulières au niveau urbanistique.

Les renseignements urbanistiques sont délivrés dans la stricte limite des données dont nous disposons. De ce fait, nous ne pourrions être tenus pour responsable de l'absence ou du caractère incomplet de toute information dont nous n'avons pas la gestion directe.

Demeurant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, chers Maîtres, nos respectueuses salutations.

**Par le Collège,**

**Le Directeur Général,**

**Le Bourgmestre,**

**Bernard ANTOINE**

**Maxime DAYE**